

LES STAGIAIRES LAURÉATS DU CAPES À 18 H DEVANT LES ÉLÈVES À LA RENTRÉE PROCHAINE ? UNE HYPOTHÈSE DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL !

- ✗ LA FORMATION PROFESSIONNELLE SACRIFIÉE...
- ✗ L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER HYPOTHÉQUÉE...
- ✗ DES MUTATIONS BLOQUÉES...

**IL FAUT FAIRE
RECULER CHATEL
ET LE
CONTRAINdre À
REVOIR SA COPIE
SUR LA
FORMATION DES
MAÎTRES !**

**IL FAUT
CONTRAINdre LE
RECTEUR À
RENONCER AU
PROJET D'AFFECTER
LES STAGIAIRES
LAURÉATS DE
CONCOURS SUR
DES POSTES À 18 H !**

En déléguant leurs moyens aux académies, le Ministre pouvait se targuer, en décembre, de ne supprimer à Créteil "que" 65 emplois. En réalité Chatel est allé chercher dans sa réforme unanimement contestée de la formation des maîtres la grosse ficelle qui lui permet de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux, et le nouveau Recteur de Créteil William Marois qui prépare la rentrée 2010, a involontairement dévoilé le pot aux roses.

Lors du Comité Technique Paritaire Académique du 13 janvier, le Recteur a confirmé que les lauréats de concours seraient affectés sur des postes de 18h, renvoyant à plus tard la discussion sur les modalités de l'organisation de la formation des nouveaux enseignants. D'après les engagements du Ministère, le temps de formation des stagiaires doit correspondre au tiers de leur service. M. Marois s'est contenté de nous indiquer qu'il n'avait pas encore choisi de "filer" la formation sur l'année (en déchargeant les stagiaires du tiers de leur service chaque semaine, pour leur permettre de suivre les cours en IUFM), ou au contraire de la "masser" en installant les stagiaires à temps complet devant les élèves pour la plus grande partie de l'année, et en les retirant des classes cinq ou six semaines consécutives, pendant lesquelles les lauréats des concours seraient remplacés... par des étudiants le préparant !). Pourtant, il semble bien que jusqu'à présent, le Rectorat et l'IUFM de Créteil n'aient travaillé que sur cette dernière hypothèse... Mais c'était, accordons-le, avant l'arrivée de M. Marois début janvier.

Si elle se confirme, cette situation serait inacceptable. A Créteil, le prédécesseur de M. Marois, Jean-Michel Blanquer, s'enorgueillissait des dispositifs d'accueil proposés aux jeunes enseignants. Comment imaginer que l'on puisse maintenant mettre à temps plein les lauréats de concours qui n'ont jamais enseigné, sans formation, sans accompagnement, sans aucun temps pour mettre à distance leur pratique ?

Ce choix à très courte vue sacrifierait l'entrée dans le métier de milliers d'enseignants, de CPE et de Co-Psy dès la rentrée prochaine. Il hypothéquerait gravement la titularisation d'un nombre important de stagiaires, auxquels on pourrait reprocher de mal faire leur métier... sans jamais leur avoir donné les moyens de l'apprendre !

C'est sans doute cela, le message délivré aujourd'hui par le Ministère et les Recteurs : enseigner, ça ne s'apprend pas, cela s'invente au fil de l'eau... Et ce sont les élèves, finalement, qui sont les seuls formateurs des enseignants débutants. Qu'en pensent leurs parents ? Comment espérer, dans ces conditions, que notre école soit en situation d'affronter le défi de l'élévation permanente des savoirs et de leur démocratisation réelle ?

En agissant ainsi, Chatel montre ce qu'il entend faire de la réforme de la formation des maîtres : une réforme construite contre l'école, contre ses personnels, contre ses élèves... et contre les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Cette mesure aurait enfin sur les mutations des personnels titulaires déjà en poste dans l'académie des conséquences désastreuses, puisqu'elle imposerait le gel de centaines de postes pour accueillir les stagiaires.

**ENCORE UNE RAISON DE SE MOBILISER DANS LA GRÈVE
LE 21 JANVIER, ET DE MANIFESTER AVEC TOUTE
L'ÉDUCATION NATIONALE LE 30 JANVIER !**